

**ONSEIL MUNICIPAL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 21 décembre 2022****OBJET : 39/2022****ENGAGEMENT 2020-2026 – AUGMENTER ET POURSUIVRE LE DISPOSITIF DES CHANTIERS CITOYENS POUR LES JEUNES FOULAYRONNAIS : CHANTIERS CITOYENS 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE VINGT-ET-UN DECEMBRE à NEUF HEURES</b>
Présents :	25	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Absent (s)	2	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjointes au Maire - <del>Mme Monique LOREAU</del> ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux –
Pouvoir (s)	2	Mme Monique LOREAU à Mme Michelle COMBA ; M. Lionel MADELRIEUX à M. Laurent MAILLARD
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		15 décembre 2022

**Exposé**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'opération « Ville – Vie – Vacances » et afin de renforcer la cohésion sociale en direction des jeunes foulayronnais, la commune de Foulayronnes organise des chantiers citoyens auxquels participent des jeunes de la commune âgés de 15 à 17 ans.

Durant ces chantiers citoyens l'été et le mois d'Avril, les jeunes, encadrés par un agent de la collectivité, effectuent des travaux de nettoyage des bâtiments communaux et du matériel communal, le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Des activités gratuites et obligatoires leur sont proposées l'après-midi par le service jeunesse.

Pour les jeunes foulayronnais, Monsieur le Maire propose de verser, en numéraire à chacun d'entre eux, une indemnité forfaitaire de 15 € par jour :

- 15 € x 5 matinées x 8 jeunes = 600 € pour la première session
- 15 € x 5 matinées x 8 jeunes = 600 € pour la deuxième session
- 15 € x 5 matinées x 8 jeunes = 600 € pour la troisième session

Soit un montant total de 1 800 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** le versement en numéraire à chacun d'eux, d'une indemnité forfaitaire de 15 € par jour pour un montant total de 1 800 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les demandes de subventions auprès de la commission sociale de l'Agglomération.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prélevés à l'article 658 du Budget Communal 2023.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture  
Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que  
dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Maire de Foulayronnes,**

  
**Bruno DUBOS.**

